

Le Tribunal administratif du logement en 12 étapes

Mais d'abord une mise en garde :

Le document que nous vous remettons aujourd'hui n'est pas un formulaire officiel. Bien qu'il soit important pour nous de vous fournir l'information la plus adéquate et juste possible, nous ne pouvons garantir que tous les éléments d'information communiqués seront complets, exempts d'erreur, à jour ou adaptés à votre situation.

Il s'agit d'un outil conçu par le Centre de justice de proximité du Grand Montréal (« CJPGM ») pour vous aider dans vos démarches. Si vous avez besoin d'information juridique supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le CJP de votre région. www.justicedeproximite.qc.ca

Attention! Les juristes du CJPGM ne peuvent en aucun cas :

Vérifier, valider ou réviser vos documents;

Vous donner un avis juridique, que ce soit à l'égard de vos chances de succès, de la stratégie à adopter ou de tout autre élément lié à votre dossier.

Le TAL en 12 étapes

INFORMEZ-VOUS SUR VOS DROITS



1

Gratuitement auprès du TAL ([en ligne](#) ou [par courriel](#)) ou des [CJP](#)

En lisant des [cas similaires au vôtre](#)

En faisant une [recherche en ligne](#)

Cliquez le texte **souligné** pour découvrir un outil

2



TENTEZ DE **RÉGLER HORS COUR**

ENVOYEZ UNE **MISE EN DEMEURE** OU UN **AVIS**



3

- Des [instructions plus poussées](#) sur la mise en demeure
- Respectez les délais mentionnés à l'avis
- Des [mises en demeure par sujet](#)

4

CHOISISSEZ LE BON FORMULAIRE POUR OUVRIR UNE **DEMANDE AU TAL**

Les locataires utiliseront surtout [cette demande](#)

COMPLÉTEZ LA DEMANDE

« [Objet de la demande](#) »

« [Motifs de la demande](#) »



5



Le TAL en 12 étapes

6



TRUCS ET ASTUCES LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

[Délais pour être entendu](#)

[Quel nom donner aux défendeurs](#)

[Qui peut ou doit signer la demande](#)

7

DÉPOSEZ LA DEMANDE ET PAYEZ LES **FRAIS** \$

- [En ligne](#)
- [En personne](#)



8

TRANSMETTEZ UNE COPIE DE LA DEMANDE AUX DÉFENDEURS AVEC UNE COPIE DE VOS ÉLÉMENTS DE **PREUVE** (C'EST QUOI?)



Il s'agit de la "[notification](#)"
Possibilité d'envoyer une "[liste des pièces](#)" plutôt que les éléments de preuve

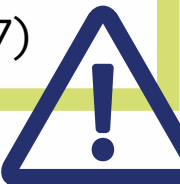
9

DÉPOSEZ UNE PREUVE DE LA NOTIFICATION ET LA LISTE DE PIÈCES AU TAL



[En ligne](#) ou [en personne](#)

Le TAL fermera votre dossier si vous n'avez pas déposé au TAL la preuve de notification et votre liste de pièces (étape 9) dans les 45 jours du dépôt de la demande (étape 7)



Le TAL en 12 étapes

TENTEZ D'ARRIVER À UNE ENTENTE À L'AMIABLE
AVEC L'AIDE DU TAL ("LA CONCILIATION")



10

PRÉPAREZ UN AIDE-MÉMOIRE POUR VOTRE
TÉMOIGNAGE ET ORGANISEZ VOS DOCUMENTS
ET VOS TÉMOINS POUR LE JOUR DU PROCÈS



11

LE JOUR DU PROCÈS

Les instructions du TAL



12

Bon succès dans vos démarches !



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Grand Montréal